

Accroche : Vidéo-pro : Bateau de pêche + bâtiment militaire la Glorieuse.

Séance 1 – Étude de cas : la zone de pêche de la Nouvelle-Calédonie

Problématique : Comment la zone de pêche de la Nouvelle-Calédonie est-elle protégée ?

- **doc 1. La Glorieuse arraisonne un navire de pêche illicite**

1) Quelle est la nationalité du palangrier arraisonné ?

2) Par qui a-t-il été arraisonné et pourquoi ?

Correction avec vidéo proj : 1) et 2) situer NC et Taïwan sur planisphère ; situer le récif des Chesterfield dans l'archipel néo-calédonien.

Complément d'infos : navire en infraction arrêté, cargaison saisie et son proprio soumis à une amende.

- **doc 2 et 3. La ZEE de la Nouvelle-Calédonie**

Doc 2 : coupe schématique de la ZEE avec la répartition des compétences en NC.

Doc 3 : ZEE de la NC

3) Doc 2 : Qu'est-ce que la ZEE ?

Déf. à noter dans cahier :

ZEE (Zone économique exclusive) : c'est la zone dont l'État riverain peut exploiter toutes les ressources économiques.

4) Entourez dans le document n°2 la distance de la ZEE à partir des lignes de base.

5) Reportez sur le schéma doc 2 le mot lagon.

6) À partir de la carte rétro-projetée (les ZEE d'Océanie), nommez sur le doc 3 les ZEE limitrophes de celle de la Nouvelle-Calédonie.

- **doc 4. Étude du journal de bord de La Moqueuse**

7) Relevez la phrase qui permet d'affirmer que des navires étrangers n'ont pas le droit de pêcher dans la ZEE de la NC.

À votre avis, pourquoi une telle mesure ?

8) Quels sont les moyens utilisés pour faire appliquer cette mesure ?

9) Ce bateau taïwanais était-il en infraction ? Justifiez. Correction en utilisant le doc 3 pour visualiser le trajet du navire, de la ZEE des Salomon à Fidji.

Réponse à la problématique : la zone de pêche de la Nouvelle-Calédonie s'étend sur 200 milles marins au-delà du récif, elle est aussi appelée ZEE. Pour assurer la protection de ses ressources marines, aucun navire étranger n'est autorisé à y pêcher. Des bâtiments militaires, patrouilleurs de la Marine nationale, assistés d'un avion, surveillent cette zone. Tout navire repéré en infraction est arrêté, sa cargaison saisie et son propriétaire soumis à une amende.